

INTRODUCTION

Ce nouvel ouvrage est un pas de plus en avant dans les conséquences et les applications du Spiritisme. Ainsi que l'indique son titre, il a pour objet l'étude de trois points diversement interprétés et commentés jusqu'à ce jour : *La Genèse, les miracles et les prédictions*, dans leurs rapports avec les lois nouvelles qui découlent de l'observation des phénomènes spirites.

Deux éléments ou, si l'on veut, deux forces régissent l'univers : l'élément spirituel et l'élément matériel ; de l'action simultanée de ces deux principes, naissent des phénomènes spéciaux qui sont naturellement inexplicables, si l'on fait abstraction de l'un des deux, absolument comme la formation de l'eau serait inexplicable si l'on faisait abstraction de l'un de ses deux éléments constituants : l'oxygène ou l'hydrogène.

Le Spiritisme en démontrant l'existence du monde spirituel et ses rapports avec le monde matériel donne la clef d'une foule de phénomènes incompris, et considérés, par cela même, comme inadmissibles par une certaine classe de penseurs. Ces faits abondent dans les Ecritures, et c'est faute de connaître la loi qui les régit, que les commentateurs des deux camps opposés, tournant sans cesse dans le même cercle d'idées, les uns faisant abstraction des données positives de la science,

les autres du principe spirituel, n'ont pu aboutir à une solution rationnelle.

Cette solution est dans l'action réciproque de l'esprit et de la matière. Elle ôte, il est vrai, à la plupart de ces faits leur caractère surnaturel ; mais lequel vaut le mieux : de les admettre comme ressortant des lois de la nature, ou de les rejeter tout à fait ? Leur rejet absolu entraîne celui de la base même de l'édifice, tandis que leur admission à ce titre, ne supprimant que les accessoires, laisse cette base intacte. Voilà pourquoi le Spiritisme ramène tant de gens à la croyance de vérités qu'ils considéraient naguère comme des utopies.

Cet ouvrage est donc, ainsi que nous l'avons dit, un complément des applications du Spiritisme à un point de vue spécial. Les matériaux en étaient prêts, ou tout au moins élaborés depuis longtemps, mais le moment de les publier n'était pas encore venu. Il fallait d'abord que les idées qui devaient en faire la base fussent arrivées à maturité, et, en outre, tenir compte de l'opportunité des circonstances. Le Spiritisme n'a ni mystères, ni théories secrètes ; tout doit y être dit au grand jour, afin que chacun puisse le juger en connaissance de cause ; mais chaque chose doit venir en son temps pour venir sûrement. Une solution donnée à la légère, avant l'élucidation complète de la question, serait une cause de retard plutôt que d'avancement. Dans celle dont il s'agit ici, l'importance du sujet nous faisait un devoir d'éviter toute précipitation.

Avant d'entrer en matière, il nous a paru nécessaire de définir nettement le rôle respectif des Esprits et des hommes dans l'œuvre de la doctrine nouvelle ; ces considérations préliminaires, qui en écartent toute idée de mysticisme, font l'objet du premier chapitre, intitulé : *Caractères de la révélation spirite* ; nous appelons sur ce point une attention sérieuse, parce que là est, en quelque sorte, le nœud de la question.

Malgré la part qui incombe à l'activité humaine dans l'élaboration de cette doctrine, l'initiative en appartient aux Esprits, mais elle n'est formée de l'opinion personnelle d'aucun d'eux ;

elle n'est, et ne peut être, que *la résultante de leur enseignement collectif et concordant*. A cette condition seule, elle peut se dire la doctrine *des Esprits*, autrement ce ne serait que la doctrine *d'un Esprit*, et elle n'aurait que la valeur d'une opinion personnelle.

Généralité et concordance dans l'enseignement, tel est le caractère essentiel de la doctrine, la condition même de son existence ; il en résulte que tout principe qui n'a pas reçu la consécration du contrôle de la généralité ne peut être considéré comme partie intégrante de cette même doctrine, mais comme une simple opinion isolée dont le Spiritisme ne peut assumer la responsabilité.

C'est cette collectivité concordante de l'opinion des Esprits, passée, en outre, au critérium de la logique, qui fait la force de la doctrine spirite, et en assure la perpétuité. Pour qu'elle changeât, il faudrait que l'universalité des Esprits changeât d'opinion, et qu'ils vissent un jour dire le contraire de ce qu'ils ont dit ; puisqu'elle a sa source dans l'enseignement des Esprits, pour qu'elle succombât, il faudrait que les Esprits cessassent d'exister. C'est aussi ce qui la fera toujours prévaloir sur les systèmes personnels qui n'ont pas, comme elle, leurs racines partout.

Le *Livre des Esprits* n'a vu son crédit se consolider que parce qu'il est l'expression d'une pensée collective générale ; au mois d'avril 1867, il a vu s'accomplir sa première période décennale ; dans cet intervalle, les principes fondamentaux dont il a posé les bases ont été successivement complétés et développés, par suite de l'enseignement progressif des Esprits, mais aucun n'a reçu un démenti de l'expérience ; tous, sans exception, sont restés debout, plus vivaces que jamais, tandis que, de toutes les idées contradictoires qu'on a essayé d'y opposer, aucune n'a prévalu, précisément parce que, de toutes parts, le contraire était enseigné. C'est là un résultat caractéristique que nous pouvons proclamer sans vanité, puisque nous ne nous en sommes jamais attribué le mérite.

Les mêmes scrupules ayant présidé à la rédaction de nos autres ouvrages, nous avons pu, en toute vérité, les dire *selon le Spiritisme*, parce que nous étions certain de leur conformité avec l'enseignement général des Esprits. Il en est de même de celui-ci, que nous pouvons, par des motifs semblables, donner comme le complément des précédents, à l'exception, toutefois, de quelques théories encore hypothétiques, que nous avons eu soin d'indiquer comme telles, et qui ne doivent être considérées que comme des opinions personnelles, jusqu'à ce qu'elles aient été confirmées ou contredites, afin de n'en pas faire peser la responsabilité sur la doctrine.

Du reste, les lecteurs assidus de la Revue auront pu y remarquer, à l'état d'ébauche, la plupart des idées qui sont développées dans ce dernier ouvrage, comme nous l'avons fait pour les précédents. La Revue est souvent pour nous un terrain d'essai destiné à sonder l'opinion des hommes et des Esprits sur certains principes, avant de les admettre comme parties constituantes de la doctrine.
